



21 septembre 2017  
**Marche  
régionale**  
**Giromagny (90)**



L'ASCEE 90 vous convie à participer à **la marche régionale** qui se déroulera sur le sentier des mines à **Giromagny** le jeudi 21 septembre 2017.

### **Le site**

Située à 12 km au nord de Belfort, Giromagny connaît un essor à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle avec l'industrie minière. L'exploitation des richesses du sous-sol (argent, cuivre) favorise son développement. Avec les anciennes mines du Rosemont, Giromagny devient un pôle industriel unique dans la région au XVI<sup>ème</sup> siècle et compte 1500 habitants alors que Belfort n'en compte que le tiers.

L'activité minière s'éteindra progressivement et définitivement au XIX<sup>ème</sup> siècle. Des traces de cette activité sont toujours présentes : des maisons de mineurs à la maison Mazarin (bâtiment de l'ancienne justice des mines), des galeries de mines aux lavoirs utilisés par les femmes de mineurs pour l'usage domestique.

### **L'accueil**

L'accueil se fera dès 9h00 au « relais du randonneur » situé rue des casernes à Giromagny (90). Un parking est disponible à proximité (y compris pour les autocars).

### **Le circuit**

L'itinéraire proposé est très facile à suivre : d'abord indiqué sur un panneau situé au parking, il suffit ensuite de suivre les balises « sentier minier ».

Le parcours, très agréable et bien balisé, propose également une vingtaine de points de repère mettant en évidence le patrimoine des lieux.

Nous quitterons le relais du randonneur vers 9h30 pour suivre le sentier des mines. Ce parcours fait une boucle de 6,6 km que vous parcourrez en environ 2 heures.

Sur le parcours, vous aurez l'occasion de voir de plus près les vestiges de l'activité minière, et notamment des entrées de mines. Si vous souhaitez mieux les observer, voire y entrer, il vous est recommandé de prévoir des chaussures montantes (risque d'humidité) et une lampe de poche.

Ce parcours ne présente pas de difficulté majeure. Toutefois, il comporte un dénivelé positif de 220 m, concentré essentiellement sur la première partie de la marche, il n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.



## Déjeuner

Après l'effort, le réconfort... De retour au relais du randonneur, un repas sous forme de barbecue vous sera proposé à partir de 12h00-12h15.

**Menu :** Apéritif / Salades variées / Viande (côte de porc, merguez, chipolatas)  
Fromage – Pain / Dessert (gâteaux)  
Boissons (eau, vin) / Café

## Détente et Visite de l'après-midi

Il sera possible après le repas de rejoindre le parc du paradis des loups, qui se trouve à proximité, pour un moment de détente ou une partie de pétanque.

Ceux qui préféreraient une promenade digestive, pourront partir vers 14h30 pour faire le tour du Fort Dorsner.

Nous nous rendrons en voiture jusqu'au parking du cimetière (route d'Auxelles).

Puis nous partirons pour un tour de 3 km avec vue sur le fort en cours de rénovation et panorama sur le massif du Jura.



Le transport sera assuré en bus : Départ de Bar le Duc  
(Ramassage à Void sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)  
Une participation de 10€ aux frais de transports vous sera demandé.

### Journée gratuite pour les moins de 12 ans

TARIF	Enfants à partir de 13 ans	Adultes
Repas	10 €	12 €
Frais d'organisation (y compris cadeau de bienvenue)	5 €	5 €
Total	15 €	17 €
Participation région	- 10 €	- 10 €
Total	5 €	7 €
Participation Asce 55	- 2 €	- 2 €
Total	3 €	5 €
Participation transport	10 €	10 €
Total journée	13 €	15 €

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription à retourner au plus tard pour le **6 septembre 2017** délai de rigueur

DDT 55 / 14 rue Antoine Durenne / CO CS 10501 / 55012 Bar-le-Duc cedex  
bureau de l'ASCE 55 à l'attention de Hélène CLAUDE

Chaque participant doit être à jour de sa cotisation 2017 .

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ N° de carte ASCE : \_\_\_\_\_

Nombre de participants adultes : 15,00€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Nombre de participants enfants : 13,00€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Je joins un chèque de \_\_\_\_ € à l'ordre de l'ASCE 55 correspondant à mon inscription.

Droit à l'image :

Cochez cette case en cas d'opposition à la publication de photographies  
sur lesquelles vous apparaissez.

